Europol: adaptation des traitements de base et des allocations du personnel. Initiative Grèce

2003/0806(CNS) - 09/04/2003 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Maurizio TURCO (NI, I), le Parlement européen s'est entièrement rallié à la position de sa commission au fond (se reporter au résumé du 25 mars 2003) et a rejeté l'initiative grecque portant sur l'adaptation des traitements de base du personnel d'EUROPOL. Ce faisant, le Parlement européen a invité la Grèce à retirer sa proposition et à en présenter une nouvelle. Le Parlement estime en effet que cette initiative ne répond pas significativement aux carences fondamentales déjà mises en lumière par l'Assemblée lors de la recommandation du PE du 30 mai 2002 concernant EUROPOL (se reporter à la fiche de procédure CNS/2002/0804). Il estime tout particulièrement que les demandes maintes et maintes fois répétées d'un contrôle démocratique d'EUROPOL par le Parlement n'ont toujours pas été respectées. C'est pourquoi, il rejette cette initiative.